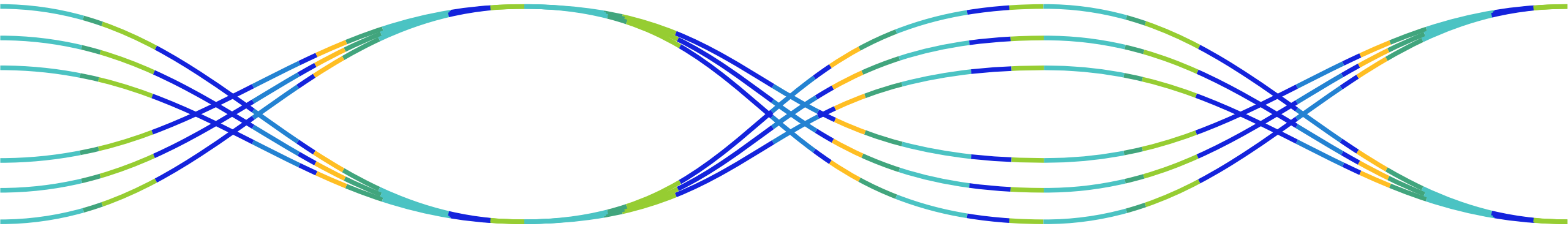


Enedis et l'élagage dans le milieu rural

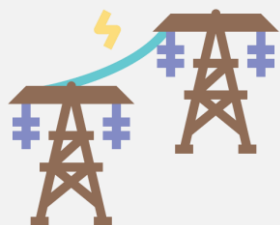
Présentation petit Déjeuner AMR 77



Quelques informations clés sur Enedis

Distributeur d'électricité sur 95% du territoire métropolitain

Enedis en quelques chiffres :



1,4 million de km de lignes électriques



Plus de 40 000 salariés



38,8 millions de clients



99,99%* d'électricité disponible sur l'année

*72,9 minutes : temps moyen de coupure par client en 2023

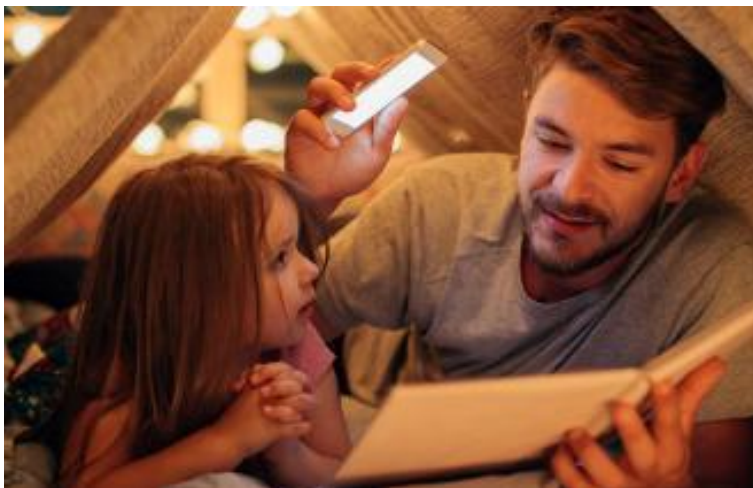
Une raison d'être réaffirmant son ADN de service public :

« Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable »

Plaquette institutionnelle Enedis :



Les missions principales d'Enedis



Raccorder les nouveaux utilisateurs et compter l'électricité

- Particuliers et entreprises
 - Véhicules électriques
 - Producteurs
- Aux côtés des fournisseurs, des territoires et des acteurs du système électrique



Dépanner les utilisateurs

- 24h/24 7j/7
- La Force d'Intervention Rapide d'Electricité, tour de contrôle du réseau d'électricité
- Face aux aléas climatiques : surveiller, prévoir, mobiliser



Moderniser le réseau

- Améliorer et maintenir la qualité de l'alimentation électrique
- Fiabiliser le réseau confronté aux aléas climatiques
- Moderniser pour accompagner la transition énergétique

Zoom sur la mission « Moderniser le réseau »



Moderniser le réseau

- Améliorer et maintenir la qualité de l'alimentation électrique
- Fiabiliser le réseau confronté aux aléas climatiques
- Moderniser pour accompagner la transition énergétique

Concrètement qu'est-ce que ça signifie ?



Améliorer la résilience des réseaux par des renouvellements ciblés (enfouissements, passage de nu en torsadé, réseaux en technologie vétuste...)



Moderniser le réseau (capteurs intelligents, organes de manœuvres télécommandés, adapter le réseau pour accueillir les EnR et les IRVE,)

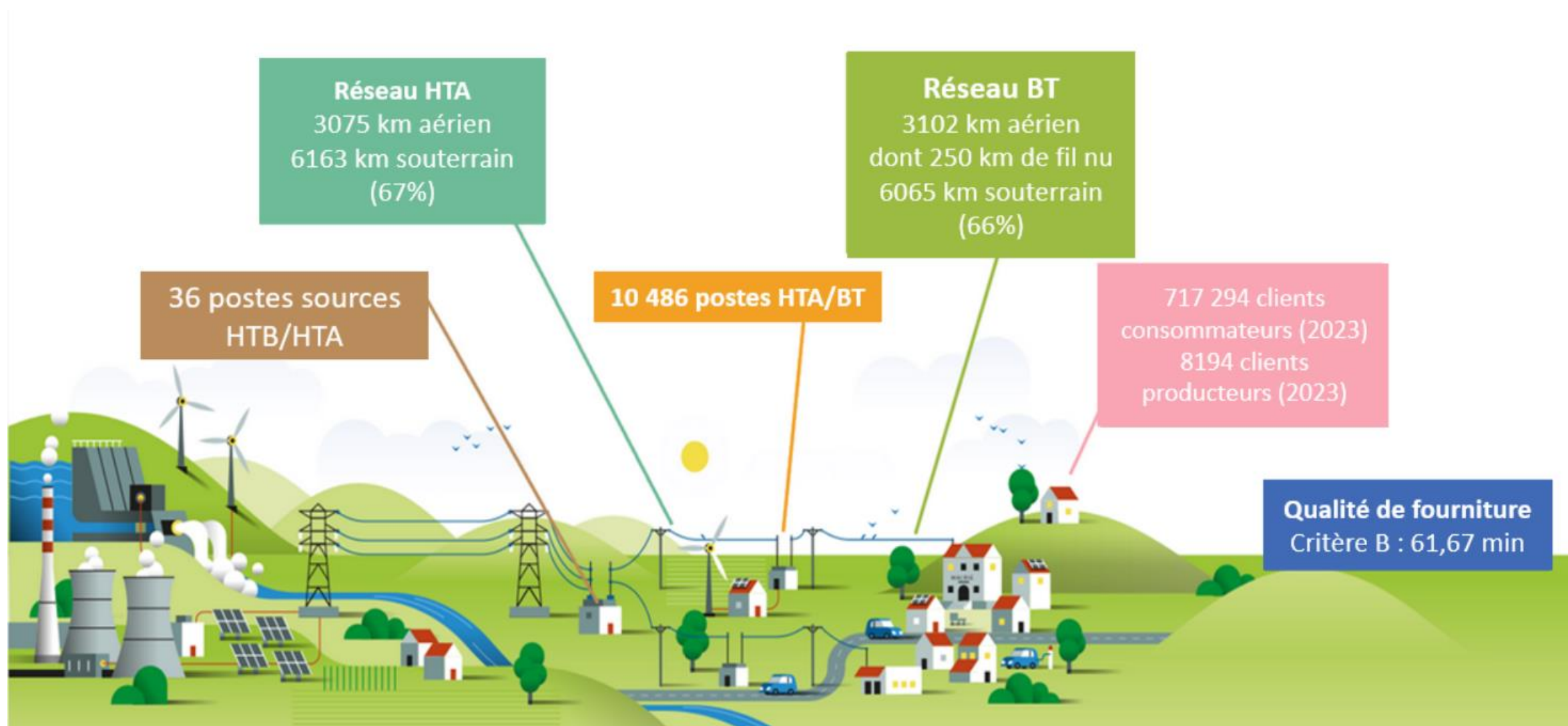


Rénover le réseau existant (rénovation programmée) pour lui redonner une durée de vie comme à sa construction



Maintenir le réseau (réaliser l'élagage, la maintenance préventive, remplacer les appareillages défectueux, ...)

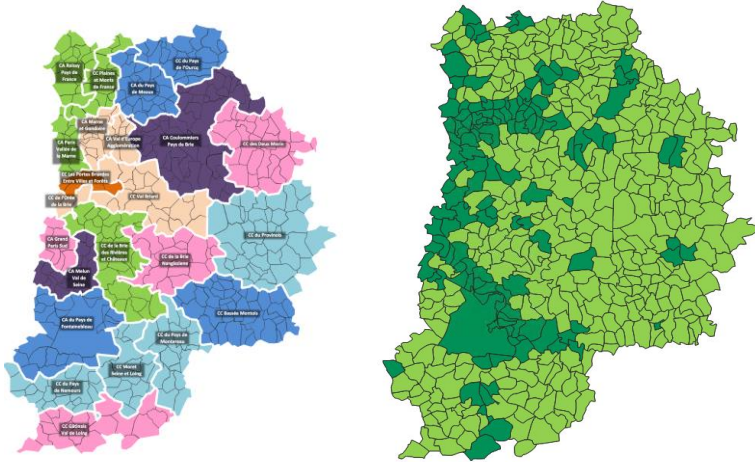
Quelques chiffres « Réseau » à la maille du département



Environnement concessif

48 AODE couvrent les 507 communes seine-et-marnaises (1/9/2024)

- SDESM : 451 communes (dont 4 sur AODE GPS par substitution/représentation),
- SIGEIF : 7
- GPS : 8 en Seine-et-Marne (dont 4 restent rattachées au SDESM, par substitution/représentation),
- 45 AODE communales



FACE

(138 urbaines, 369 rurales en ER)
NB : 1 AODE rurale

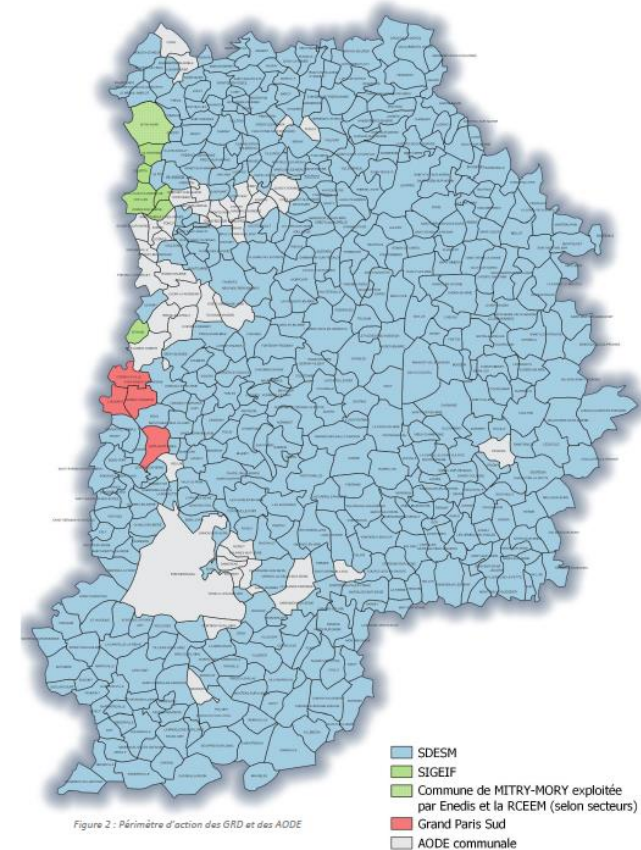
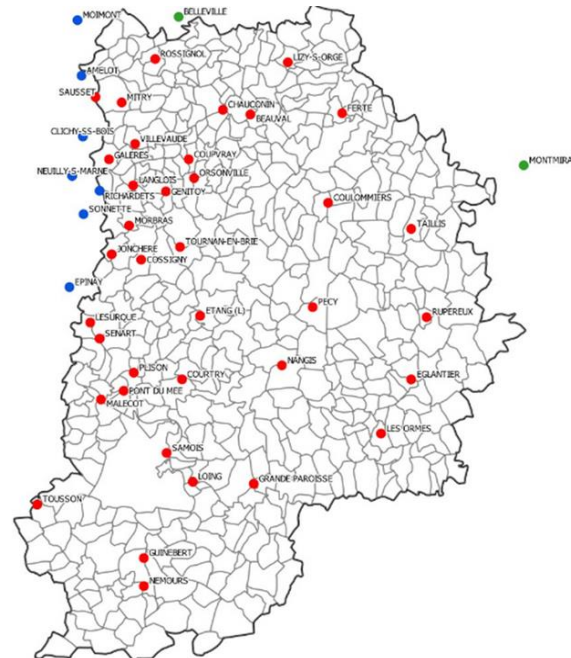


Figure 2 : Périmètre d'action des GRD et des AODE

 Manuel JIMENEZ
Directeur Territorial (77)
06 65 25 99 89

Gestion des engagements concessifs (BO 2C)
Contractuels+appui

 Robin PALMADE
Expert concession
07 61 02 29 69

2 IP pour 40 « Bailleurs Sociaux maille DR »

 Isabelle POLY-DAVOIGNEAU
Interlocuteur des Bailleurs Sociaux
07 61 39 26 57

 Virginie SALITRA
Interlocuteur des Bailleurs Sociaux
07 86 35 05 97

 Laurence CHARTIER
Interlocuteur privilégié
07 61 94 59 44

 Frédéric GAUCHER
Interlocuteur privilégié
07 89 86 83 32

 Peggy DESPRES
Interlocuteur privilégié
06 31 57 01 02

 Sandrine LEPICIER
Interlocuteur privilégié
06 64 57 59 09

 Jean-Marc MORIN
Interlocuteur privilégié
06 64 99 35 92

 David POTTIER
Interlocuteur privilégié
06 82 85 12 81

6 IP « Colloc 77 »
pour 507 communes et 23 Interco (dont 3 inter-départementales)

La gestion de la végétation c'est quoi ?



Pourquoi faut-il réaliser les opérations d'entretien de la végétation aux abords des réseaux électriques ?

Sécurité des biens et des personnes

Maintenir la végétation à distance du réseau pour éviter les contacts fortuits pouvant générer des dégâts sur les installations et les habitations ainsi que des risques pour la sécurité des tiers

Risque incendie

Maintenir la végétation à distance du réseau pour éviter les courts circuits pouvant déclencher des départs d'incendies

Où ?

Partout et a fortiori dans les zones soumises à Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Nota : En cas d'incendie les impacts pour les biens, les personnes et les activités peuvent être importants, sans oublier les impacts sur la biodiversité (disparition d'espèces et d'habitats)

Qualité d'alimentation électrique

- La continuité d'alimentation électrique est fortement liée à la bonne réalisation des activités d'élagage
- Environ 10 minutes du temps de coupure moyen par client (15%) proviennent d'interactions avec la végétation

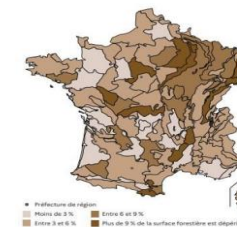
Changement climatique

Augmentation de l'occurrence de survenue des phénomènes climatiques violents (tempêtes, orages,...)

- En facilitant la bonne réalisation des activités d'élagage, on contribue à diminuer l'impact des coupures longues pour tous les clients, et notamment les clients sensibles (ex : opérateurs mobiles, hopitaux, site PHRV, stations de pompage, certains passages à niveau...)

Augmentation des maladies des arbres :

- Le changement climatique accroît la sensibilité des forêts et, ces dernières années, de plus en plus d'arbres sont atteints de maladies pour partie
 - Des abattages d'arbres dangereux peuvent être nécessaires



Taux de dépérissement apparent des peuplements forestiers par sylvoécocorégion, campagnes d'inventaire forestier 2018-2022 (source IGN)
Seuil individuel de l'arbre ≥ 50 % de branches mortes ; Seuil de peuplement ≥ 20 % arbres dépérissants

Les risques

Quels risques lors d'un rapprochement de la végétation ?



Baisse de la qualité d'alimentation électrique



Baisse de la sécurité vis-à-vis des tiers (*courants de fuite en cas de contact,...*)



Augmentation du risque incendie



Augmentation des interventions nécessitant de gros moyens (*coupures alimentation, groupes électrogènes, ...*)

L'entretien régulier de la végétation aux abords des réseaux est une nécessité pour tous.

La gestion de la végétation : les obligations réglementaires

3 axes réglementaires régissent la gestion de la végétation aux abords des lignes :



Respect de l'arrêté technique

- Arrêté interministériel du 17/05/2001 (dit arrêté technique)
- norme NFC 11 201



Préservation de la biodiversité

- Code de l'environnement
- Directives européennes « Oiseaux » / « Habitats »
- Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant les espèces protégées et modalités de protection
- Arrêtés préfectoraux



Gestion du risque d'incendie (OLD)

- Code forestier qui définit les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Arrêtés préfectoraux



La gestion de la végétation

- Concerne :
 - la HTA
 - la BT
 - la végétation autour des postes
- et intègre :
 - L'élagage de la végétation
 - Les abattages d'arbres
 - Et les opérations de débroussaillage

La réglementation technique applicable

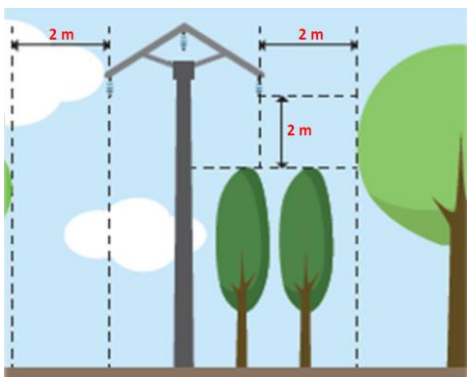
Arrêté Technique du 17 mai 2011 :

article 26 : Distance aux arbres et obstacles divers.

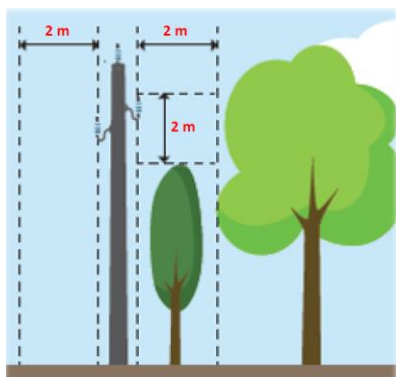
Normes NFC 11 201 octobre 1996 :

Chap 3.2.4.6.1 et 3.2.4.6.2 : Distances après élagage

HTA nu suspendu



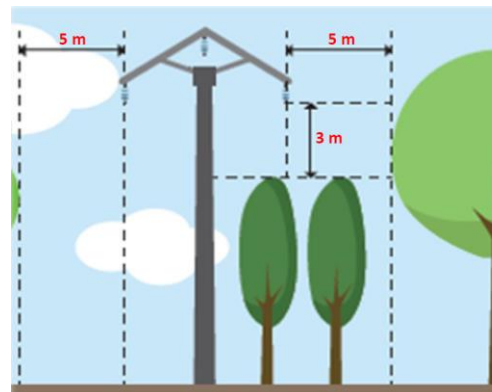
HTA nu rigide



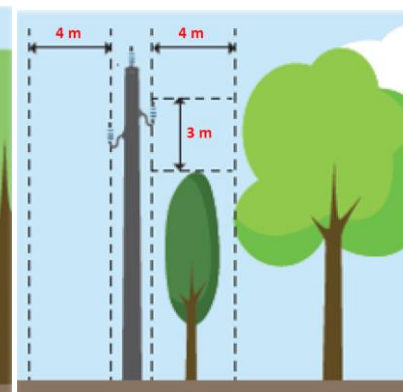
HTA isolé



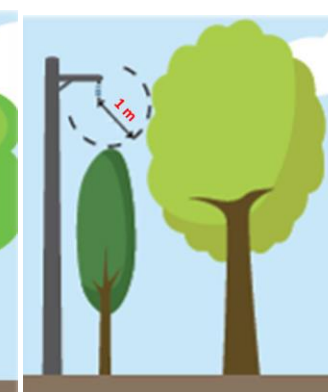
HTA nu suspendu.



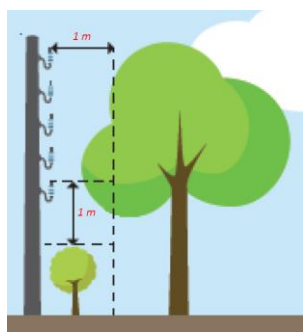
HTA nu rigide



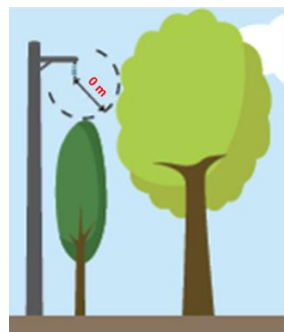
HTA isolé



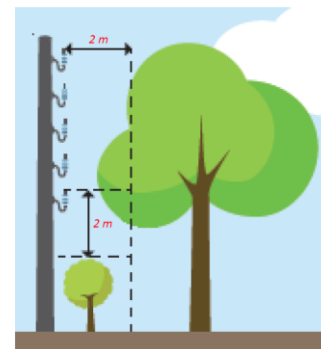
BT nu



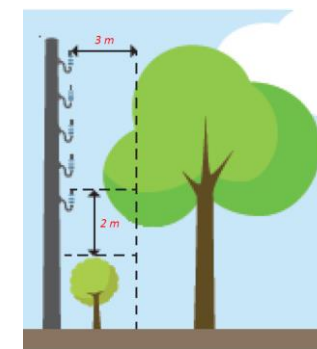
BT isolé



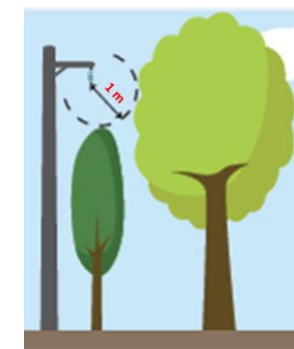
BT nu en agglomération



BT nu hors agglomération



BT isolé




Responsabilité

■ Soit à la charge de l'occupant (propriétaire ou locataire)

L'occupant a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur la propriété :

- Si la plantation de l'arbre est postérieure à la mise en place de la ligne.
- Si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.



L'occupant peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, l'occupant est responsable des dommages causés sur la ligne. Enedis demandera donc la réparation des préjudices subis. L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de commencement de Travaux.

■ Soit à la charge d'Enedis

Le Code de l'énergie reconnaît à Enedis, le droit de :

« couper les arbres et les branches qui, se trouvant sur la parcelle de l'occupant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des court-circuits ou des avaries aux ouvrages électriques ».

Si Enedis intervient pour l'élagage des végétaux, l'occupant est informé au préalable.

L'équipe d'intervention se charge ensuite de ranger le bois et les branches coupées en bordure de propriété et les laisse à disposition. Leur évacuation se fait uniquement sur la demande du client et avec l'accord de l'entreprise.



Comment se protéger du risque électrique lors d'un chantier ?

Professionnels, particuliers, vous prévoyez des travaux à proximité d'un ouvrage électrique ?

Il est impératif de [remplir au préalable une DT-DICT](#) (Déclaration de Travaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Si votre intervention est prévue à moins de 3 m du réseau électrique, une protection de chantier devra être auparavant installée par Enedis. Elle se matérialisera par la pose d'équipements assurant la sécurité de votre chantier ou par une consignation qui mettra le réseau hors tension dans le périmètre de vos travaux.

La réalisation de cette protection nécessite un délai d'intervention par Enedis à prendre en compte dans votre planning de travaux. Lors du traitement de votre DT-DICT par nos services, nous vous informerons du délai d'intervention.

Il est impératif d'attendre la réalisation de la protection avant de démarrer vos travaux.

Quand il y a de la Tension, faites Attention !

[REmplir le formulaire DT-DICT](#)

Quelques chiffres Enedis Elagage en Seine et Marne

Réseau HTA

3075 km aérien
6163 km souterrain
(67%)

Réseau BT

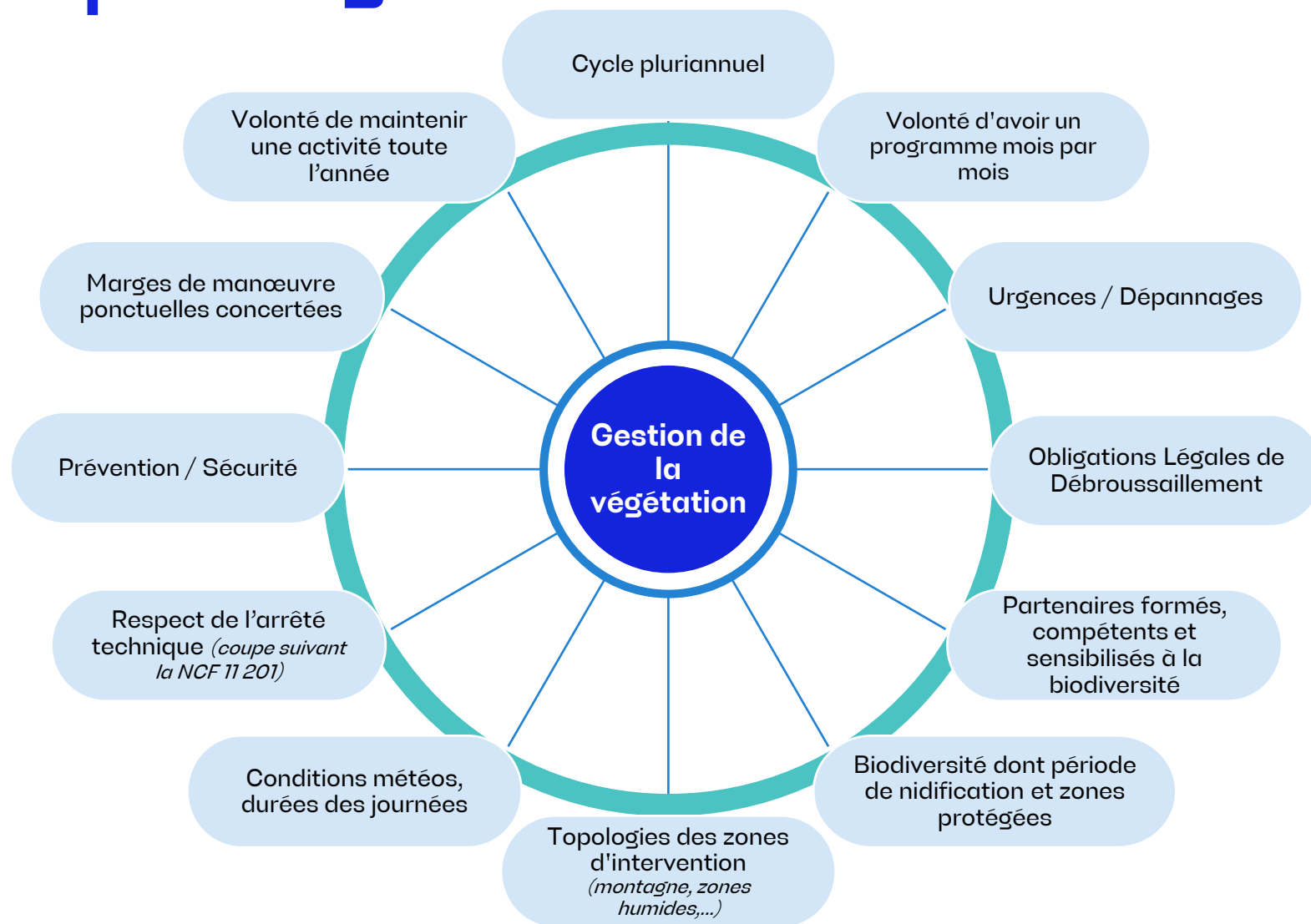
3102 km aérien
dont 250 km de fil nu
6065 km souterrain
(66%)

Surveillance par hélicoptère de tout le réseau aérien HTA tous les 3 ans (1/3 chaque année) donnant lieu à des interventions programmées

Elagage réalisé sur les réseaux en Seine-et-Marne en 2023

	Basse tension	Haute tension	Total
Longueur de réseaux traités (en km)	4,1	166,038	170,14
Montants consacrés à ces travaux (en k€)	59,86	1115,54	1175,39

Gestion de la végétation : quels paramètres prendre en compte pour organiser l'activité ?



Les partenaires d'Enedis

Présentation des différentes entreprises (interlocuteurs, salariées, implantation)

Ce sont tous des professionnels de la gestion de la végétation certifiés Quali-Territoires / Quali-Paysage pour avoir accès aux marchés Enedis

Dans le cadre du respect de la biodiversité, des actions de sensibilisation à la biodiversité de tous leurs salariés sont prévues

Ce sont des professionnels qui travaillent toute l'année à l'entretien de la végétation pour Enedis et souvent pour d'autres clients (RTE, SNCF, VNF, ONF,)

La Prévention / Sécurité des intervenants est un point de préoccupation permanente (travaux en hauteur, risque électrique, plain pied,)

Malgré cette programmation, certaines activités spécifiques peuvent nécessiter d'être réalisées toute l'année

- Urgences
- Dépannages classiques
- Interventions lors des crises climatiques importantes
- Obligations Légales de Débroussaillage

Merci pour votre attention